

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de CHAMPEAUX

DEPARTEMENT

Séance du 05 Avril 2022

MANCHE

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 05 avril à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme GIARD Claudine, M. JOLLY Thierry (18h33), Mme ROBIN Nadine, Mme BOUCHAUD Annabelle (18h25), Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absente excusée : Mme LETELLIER Sophie.

Pouvoir : Mme LETELLIER Sophie donne procuration à M. LEGATHE François-Jean.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance en faisant l'appel et fait passer l'état de présence du conseil du jour.

Elle fait également passer la feuille d'approbation du procès-verbal du conseil du 08 mars 2022, pour lequel aucun élu n'avait émis d'objection suite à l'envoi de ce dernier pour approbation dans la semaine à suivre du conseil.

Madame Le Maire demande si le conseil accepte de modifier l'ordre du jour en rajoutant un point, à savoir :

- Le vote des Taux d'imposition 2022.

Le conseil accepte.

I – FRAIS DE SCOLARITÉ RPI DRAGEY / RONTON / ST JEAN LE THOMAS DCM 2022-04-05/01

Madame le Maire présente une facture des frais de scolarité du RPI de DRAGEY / RONTON / St JEAN-LE-THOMAS.

Cette facture concerne un acompte de participation 2022 (basée sur la participation 2021/2) qui s'élève à un montant de 2700€.

Une régularisation sera faite en fonction des inscriptions du mois de septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité pour le règlement de cette facture de 2700€ au RPI DRAGEY/RONTON/St-JEAN-LE-THOMAS

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

II – CONTRAT D’ASSURANCE STATUTAIRE GRAS SAVOYE 2022-2025
DCM 2022-04-05/02

Madame le Maire présente ce contrat groupe pour les assurances statutaires GRAS SAVOYE 2022-2025.

Le régime des agents publics prévoit des obligations statutaires en cas d’arrêts de travail.

Certains salariés dépendent de la CNRACL, d’autres de l’IRCANTEC.

Il s’agit d’un contrat mutualisé proposé par le Centre de Gestion. L’adhésion à cette assurance permet de bénéficier d’un taux plus intéressant et de mieux gérer les calendriers comptables et les indemnités journalières.

En termes de cotisation cela représente :

- 1,8 % de la base de cotisation pour les agents affiliés à l’IRCANTEC.
- 6,2 % de la base de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l’unanimité pour souscrire à ce contrat d’assurance de GRAS SAVOYE pour 2022-2025..

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

III– COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021

DCM 2022-04-05/03

Madame le Maire présente le compte de gestion M49 du service assainissement de la commune, document projeté, et fait un parallèle avec le compte administratif transmis aux élus en amont.

Il s’agit du résultat des comptes émanant de la Trésorerie de Granville.

Le Compte de gestion du budget assainissement est présenté par Madame le Maire, qui en montre la concordance avec le compte administratif assainissement à savoir :

- **Résultat** de l’exercice 2021 section fonctionnement : + 48 414.11€
- **Résultat** de l’exercice 2021 section investissement : - 54 584.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité le compte de gestion assainissement pour l’exercice 2021.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

IV– COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

DCM 2022-04-05/04

Le compte administratif est présenté par Madame le Maire qui reprend le bilan de l’exercice et précise qu’il est plutôt sain, avec des recettes et des dépenses qui se stabilisent, avec un reliquat encore des années précédentes.

Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion à savoir :

FONCTIONNEMENT, résultats cumulés :

<u>Recettes</u>	195 262.81€
<u>Dépenses</u>	100 850.52 €
<u>Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Fonctionnement 2021 :</u>	+ 94 412.29 €

INVESTISSEMENT, résultats cumulés :

<u>Recettes</u>	97 793.47€
<u>Dépenses</u>	108 071.44 €
<u>Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Investissement 2021 :</u>	-10 277.97 €

Madame le Maire sort.

M. PORTAIS, deuxième adjoint, prend la présidence du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

V – AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET ASSAINISSEMENT 2021
DCM 2022-04-05/05

Madame le Maire présente l'affectation de résultat de l'exercice du Budget Assainissement pour 2021.

	RESULTATS CA 2020	VIREMENT à la SECTION D'INVESTISS ^T	RESULTAT de l'EXERCICE 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	+44 306.47€	/	- 54 584.44€	-10 277.97€
FONCTIONNEMENT	+45 998.18€	/	+48 414.11€	+94 412.29€

-EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT global cumulé	94 412.29 €
-Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement prévu au BP	10 277.97 €
-Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	94 134.32 €
-Affectation au compte 1068 (BP 2022)	10 277.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat d'exercice Assainissement 2021.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

VI – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022
DCM 2022-04-05/06

Madame le Maire reprend le budget primitif en précisant que l'on applique toujours la notion d'équilibre.

Elle précise que M. RIBIER, Conseiller aux Financeurs Locaux – Trésorerie de Granville, a accompagné le montage de ce budget.

Madame le Maire rajoute que la mairie monte en qualité comptable, qu'elle n'est pas encore dans une comptabilité d'engagement mais qu'elle a une visibilité très précise des prévisions en recettes et en dépenses.

- **Fonctionnement** :
 - Recettes : 214 916.43 €
 - Dépenses : 214 916.43 €
- **Investissement** :
 - Recettes : 119 061.08€
 - Dépenses : 119 061.08€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le budget primitif assainissement 2022.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

VII – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021.
DCM 2022-04-05/07

Madame le Maire reprend et compare le compte de gestion de la Trésorerie de Granville et le compte administratif 2021 du budget communal.

Elle expose les emprunts en cours.

Le Compte de gestion du budget communal est présenté par Madame le Maire. Celui-ci est en concordance avec le compte administratif communal à savoir :

- **Résultat** de l'exercice 2021 section fonctionnement : + 59 686.51€
- **Résultat** de l'exercice 2021 section investissement : - 7 350.80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le compte de gestion communal 2021.

8 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS
Mme GIARD
Mme ROBIN

VIII – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021
DCM 2022-04-05/08

Madame Le Maire présente le compte administratif, documents sur tables et projeté. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion.

FONCTIONNEMENT, résultats cumulés :

<u>Recettes</u>	655 484.17€
<u>Dépenses</u>	269 007.96 €
<u>Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Fonctionnement 2021 :</u>	+ 386 476.21€

INVESTISSEMENT, résultats cumulés :

<u>Recettes</u>	38 675.84€
<u>Dépenses</u>	97442.26 €
<u>Résultat Solde d'exécution cumulé exercice Investissement 2021 :</u>	- 41 204.61€

Madame le Maire sort.

Monsieur Legathe, Premier Adjoint, prend la présidence du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le compte administratif 2021

7 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS Mme GIARD Mme ROBIN

IX- AFFECTATION DE RESULTAT EXERCICE COMMUNE 2021
DCM 2022-04-05/09

Madame le Maire présente l'affectation de résultat de l'exercice de la commune pour 2021.

	RESULTATS CA 2020	VIREMENT à la SECTION D'INVESTISS ^T	RESULTAT de l'EXERCICE 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	-33 853.81	/	-7 350.80 -17 561.81 (Restes à Réaliser)	-41 204.61 -17 561.81 (Restes à Réaliser)
FONCTIONNEMENT	326 789.70	-33 853.81	59 686.51	386 476,21

-EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT global cumulé	386 476.21€
-Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement prévu au BP	- 41 204.61€
(- Déficit investissement + Reste à Réaliser)	- 17561.81€
	<hr/>
	= - 58 766.42€
-Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	327 709,79 €
-Affectation au compte 1068	58766.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat d'exercice commune 2021.

8 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS Mme GIARD Mme ROBIN

X – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

DCM 2022-04-05/10

Madame le Maire présente le budget primitif en détaillant les différentes lignes et précise que la mairie doit présenter un budget à l'équilibre. Que seules les dépenses de fonctionnement peuvent être basculées au profit de la section investissement.

Madame le Maire détaille chapitre par chapitre.

- **Fonctionnement** :
 - Recettes : 634 093.79€
 - Dépenses : 634 093.79 €
- **Investissement** :
 - Recettes : 111 262.42 €
 - Dépenses : 111 262.42 €

Madame le Maire demande si quelqu'un a des questions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le budget primitif communal 2022.

7 POUR
0 CONTRE
3 ABSTENTIONS M. JOLLY Mme GIARD Mme ROBIN

XI – TAUX D'IMPOSITION 2022

DCM 2022-04-05/11

Madame le Maire rappelle les taux de l'année dernière et précise que le Conseil avait déjà acté une augmentation de 2% du taux d'imposition.

A savoir :

- Taxe foncière bâtie 36,5%
- Taxe foncière non bâtie conservée 30,64%

A la vue de l'augmentation des dépenses pour tout le monde (électricité, essence, taxes diverses...), Madame le Maire propose de reporter les mêmes taux pour cette année 2022.

Ainsi les taux d'imposition directe des taxes foncières pour 2022 sont proposés comme suit :

- Taxe foncière bâtie 36,5%
- Taxe foncière non bâtie conservée 30,64%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote la proposition.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTIONS

INFORMATIONS

- Point sur l'assainissement :

Plusieurs rencontres avec le SMAAG par rapport à notre service assainissement, notamment avec M. PICOT, Président du SMAAG et Mme GENIN, du service technique.

En sachant qu'en 2026, les communes n'auront plus cette compétence, la commune a donc l'opportunité de continuer à le gérer elle-même ou le confier à un syndicat.

L'état des lieux est correct mais peut-être que dans un avenir proche, il faudra prévoir de faire un contrôle de l'état.

Un audit a été effectué pour les réseaux de Champeaux, de St Jean des Champs et de St Pierre Langers.

- Une réunion va être proposée à tous les élus (date qui sera communiquée quand elle sera actée) au pôle de l'eau.

La séance est levée à 21h40

Vu, pour être affiché le 08 Avril 2022
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales

Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS